Image not found or type unknown

Liquidation entreprise individuelle et dettes bancaires

Par **renan**, le **22/05/2012** à **15:53**

Bonjour,

Voici ma situation:

J'ai une entreprise individuelle (nom propre). Pour reprendre cette structure la banque m'a accordé un pret. Il me reste environ 70 000 € à rembourser. Je n'ai ni caution, ni garantie. Il s'agit d'un pret professionnel.

Bien que la structure tourne, je ne peux pas me rémunerer et termine les fins de mois à l'equilibre, voir en léger débit. Je ne vois pas la situation s'améliorer et j'arrive à la fin de mes ressources persos.

J'ai vais etre dans l'obligation de me mettre en liquidation ou en cessation d'activité.

Sachant que je ne possede aucun bien saisissables, sauf ceux de l'entreprise (valeur 15 000€) et que je serais donc en insuffisance d'actifs, que va t-il se passer:

- Pour le remboursement de ces 70 000€ ?
- Serais-je interdit bancaire?
- La banque pourra t-elle m'attaquer par la suite à la clôture du jugement?
- Pendant cette phase vais-je pouvoir retrouver un emploi sans risque de saisie sur salaire?

Merci à tous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés